

## **Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 29 janvier 2021**

Mme Marie Christine CUTURIER - M. Sébastien DELBE - Mme Isabelle DELPLACE – Mme Sophie AYMES - M. Pierre MATRAY - Mme Amandine MOREAU – M. Yves PERRET - Mme Jacqueline PIPERINI – M. Anthony CHAMPELEY - M. Jérémy GROSBOT

Absent : M. Philippe MARVIE,

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PIPERINI

Ouverture de la séance à 18h15

### **1) Exposé du Projet de territoire par un vice-présidents de la Communauté de Communes**

L'exposé du projet de territoire coopératif a été présenté par Mr Frédéric MONGEAL de Jujurieux, vice-président de la communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon.

Le Conseil Communautaire a validé ce projet le 24/11/2016. Les vices présidents se déplacent dans les communes pour présenter aux conseillers municipaux, le projet 2020 – 2026, les différents axes retenus, afin d'inciter les élus, d'intégrer les groupes de travail, composés d'élus communautaires, municipaux, de partenaires CAF, MSA et d'habitants.

La CCRAPC est la plus petite communauté de communes du département de l'Ain, moins de 15000 habitants, et son existence n'est pas menacée car elle a des projets. Son dynamisme a été remarqué par les organismes CAF et MSA, qui soutiennent le projet coopératif avec les familles, favoriser les liens familiaux et accompagner les habitants sur un plan éducatif, social et sanitaire. L'atelier « Pérenniser et développer sur un air de familles, pour une parentalité heureuse » a pu se réunir. La manifestation qui existe depuis 6 ans se déroulera le 12 juin 2021, à Neuville/Ain, si les conditions sanitaires le permettent. L'an dernier, elle a connu un franc succès regroupant 1200 personnes.

L'enquête réalisée en 2019, a permis d'établir un plan d'action qui s'articule autour de 5 axes et d'un axe transversal :

Axe 1: Maintenir et développer les services existants du territoire

Axe 2: Accompagner le développement social local et favoriser l'information sur les services de la communauté de communes

Axe 3: Favoriser les liens familiaux et accompagner les habitants sur un plan éducatif, social et sanitaire

Axe 4: Accompagner les jeunes pour les rendre acteurs de leur parcours

Axe 5: La mobilité et l'accès aux services des habitants et des jeunes.

Axe transversal : L'animation du territoire par les familles et pour les familles

Le projet 2020 – 2026 reprend les axes suivants :

- S'installer durablement : OPAH opération programmée de l'amélioration de l'habitat ; maintien à domicile des personnes âgées
- L'innovation sociale : se déplacer et accéder aux services, aider l'intégration des jeunes sur le territoire, améliorer et renforcer l'accueil des enfants ; projet "Sur un air de famille"
- Le développement économique: lancement de la nouvelle zone d'activité « Ecosphère », favoriser l'installation d'entreprises innovantes qui développent les emplois de proximité, accompagner les jeunes et les rendre acteurs de leur parcours.
- L'attractivité touristique : renforcer l'attractivité du territoire, aménager le territoire dans un environnement préservé
- Animer et participer à la vie locale : maintenir et développer les services aux habitants, réduire et valoriser les déchets, optimiser les moyens de déplacement existant, permettre la mobilité et l'accès aux services des habitants et des jeunes.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **fixe le nouveau tableau des emplois permanents** de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 comme suit :

<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET</b>		
<b>Emplois</b>	<b>nombre</b>	<b>Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant</b>
Néant		
<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET</b>		
<b>Service Administratif</b>  Secrétaire de mairie	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs Cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux Durée hebdomadaire : 17,50 /35 <sup>ème</sup> Recrutement possible par voie de titularisation

### **3) Convention de déneigement avec la société MARTINET, Travaux Forestiers**

Madame le Maire expose au conseil municipal que, suite à la défection de la société CLM TP, il convenait de trouver une autre entreprise pour le déneigement. Après plusieurs contacts infructueux, la société SAS MARTINET a été approchée pour le déneigement des voies, afin que le service de déneigement soit rendu, il convient de rédiger une convention entre la commune et le prestataire.

Madame le Maire demande donc au conseil municipal, d'accepter la société SAS MARTINET comme prestataire, pour le déneigement, et d'autoriser le maire, à signer la convention.

Le déclenchement des astreintes auprès de l'entreprise sera effectué par la Maire, l'adjointe désignée ou le référent de la voirie.

Le point de la convention sur la rémunération de l'intervention de déneigement est précisé.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, par 9 voix pour, 1 abstention qui porte sur l'utilisation du terme astreintes des membres présents et représentés,**

- **Accepte** que la SAS MARTINET soit prestataire du déneigement.
- **Autorise** le Maire à signer la convention.

### **4) Projet moulin de Cramans : avis sur l'usufruit total de l'eau de la source de Cramans**

Ce point est ajourné ; la municipalité doit se rapprocher de l'ARS.

La commune de Challes n'est plus alimentée par l'eau de Cramans, depuis l'achat de l'eau potable à la commune de Poncin. Elle n'entretient plus le captage, les canalisations en très mauvais état ne sont plus fonctionnelles.

## **QUESTIONS DIVERSES- INFORMATIONS**

### **1 – Vaccination Covid 19**

La mairie a reçu une information pour les personnes âgées de plus de 75 ans.

- Le marqueur identitaire du territoire : communiquer, favoriser l'information, la promotion et la connaissance des spécificités du territoire.

Mr Mongeal prend congé ; Mme le Maire le remercie au nom du conseil municipal.

### **Lecture du compte rendu du 8 janvier 2021.**

Madame le Maire s'assure de la lecture, met aux voix la signature du PV de la séance du 08/01/2021.

Mme le Maire fait part de la correction demandée par Mr Matray sur la phrase suivante :

« Mr MATRAY, explique que malgré les efforts pour conserver le CPINI depuis 40 ans, ce n'est pas sans CPINI aux alentours que le CPINI de Challes-la-Montagne va perdurer »

Celle-ci sera remplacée par :

**« Mr Matray explique, que le même type de démarches, que celles faites par Mme Pipérini ont été déjà réalisées et ce depuis 40 ans, avec à l'époque des CPINI sur les communes voisines, elles n'ont jamais abouties. Aujourd'hui les communes voisines ont choisi de ne plus avoir de CPINI, la démarche paraît utopique. »**

Mme Piperini ne signe pas le compte rendu/procès-verbal, les amendements qu'elle a transmis par courriel sont remis en séance aux conseillers.

Mme la Maire indique que les amendements au PV du 17/12/2021 n'ont pas à être portés car le PV a déjà été validé.

Ceux du 08/01/2021 qui portent sur des points d'information, et non sur des délibérations; ils ne sont pas pris en compte.

Information :

CPINI : Le Maire recevra Jean Sébastien PIPERINI Chef de corps. Le CPINI fera parti de l'ordre du jour lors de la prochaine une séance de conseil municipal en février.

**Après les rectifications apportées, les membres présents lors du dernier Conseil approuve par 7 voix pour et 1 voix contre, le compte-rendu de la séance précédente.**

Discussion sur la rédaction du procès-verbal/compte rendu : « Rédigé par le secrétaire de séance, le PV a pour objet d'établir et de conserver les faits et décisions des séances du conseil municipal. Il doit être rédigé de façon aussi complète et précise que possible et mentionner toutes les affaires débattues et les décisions prises. Le PV se distingue du Compte Rendu.

PV: article L2121-26 du Code Général des Collectivités Locales : toute personne physique ou morale peut en demander sa communication

Compte Rendu L2121-25 du CGCT : il retrace les décisions prises sans détailler les débats. Il appartient au maire de le préparer. Il doit être affiché sous 8 jours à la porte de la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune »

Il est décidé à l'unanimité :

- De continuer à rédiger un document unique procès-verbal/compte rendu, ce qui permet à Mme la Maire de corriger la rédaction du document.
- D'enregistrer les séances du conseil municipal.

## **2) Modification du tableau des emplois**

Madame le Maire rappelle au Conseil que suite à la titularisation de Mme Cassandra BRISSET, adjoint administratif à Challes-la-Montagne, depuis son stage d'intégration du 3 au 9 décembre 2020, il convient de modifier le tableau des emplois.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de modifier ce tableau et de préciser, que l'emploi se fait par voie de titularisation.

6 antennes de vaccination ont été installées dans le département de l'Ain. Une information est parue dans la presse.

Des antennes de vaccination à Belley et Ambérieu ont été ajoutées aux 2 centres initialement prévus de Bourg-en-Bresse et Oyonnax. Gex et Miribel sont plus éloignés.

Un numéro de téléphone : 04 74 45 40 75 pour l'antenne de FLEYRIAT

Ou en ligne sur la plateforme Maïia

La commission Seniors se réunira pour se préoccuper de la mobilité des 17 personnes de la commune qui pourraient être concernées, si elles souhaitent se faire vacciner.

## **2 – Avancement de la fibre optique.**

Le projet est porté et financé par le SIEA

Les travaux sont en cours pour la zone Poncin Nord, St Alban, Challes ; une armoire sera installée à Chamagnat.

Un état des lieux des installations existantes devrait être réalisé en février, avec une intervention en avril/ mai 2021 ; la fin des travaux n'est pas prévu avant 2022.

L'essentiel des lignes seront aériennes sauf pour la montée de la cure et vers l'église, sur la route de Cerdon.

Il y aura un délai de 3 mois entre la fin des travaux de réalisation des lignes et la mise en service par les opérateurs : Orange, SFR, Free, et d'autres.

Les opérateurs adresseront un courrier type aux habitants afin d'anticiper les éventuelles nouvelles habitations.

Le conseil déplore l'implantation de poteaux par chaque société : SIEA, Orange, ENEDIS.

## **3 – Avancement du site internet de la commune.**

La demande d'hébergement du site est réalisée.

A prévoir une communication interne entre les différentes commissions : il est précisé qu'un compte rendu de commission ne peut être accessible au public que s'il a été validé par le conseil municipal

## **4 – Information sur le service militaire volontaire (SMV)**

Le SMV a été présenté en conseil communautaire.

Le SMV est une contribution du ministère des Armées dans le domaine de l'insertion citoyenne et professionnelle de jeunes Français de métropole et de l'étranger âgés de 18 à 25 ans. Cette formation de 6 à 12 mois, avec un accompagnement militaire, nourri et logé durant toute la formation, et une rémunération entre 650 € et 700 € par mois, permet à ces jeunes, peu ou pas diplômé, en recherche d'un premier emploi, la possibilité d'apprendre un métier ou d'acquérir une première expérience professionnelle, et de passer le permis de conduire.

A travers le cadre structurant des valeurs militaires, les jeunes volontaires pourront acquérir les clés qui leur permettront d'accéder à l'emploi dans plus de 50 métiers dans quatre grands secteurs :

- Agriculture, agroalimentaire et restauration ;
- BTP, constructeur, électricité et métallurgie ;
- Services aux entreprises, aux personnes et sécurité ;
- Logistique, automobile et machines.

Le Service Militaire Volontaire est doté de 6 centres dont Ambérieu en Bugey - Centre SMV Air, téléphone : 04 27 50 60 28.

Pour postuler ou obtenir plus de renseignements vous pouvez télécharger le dossier, sur le lien suivant [www.le-smv.org](http://www.le-smv.org), ou par courriel, [smvamberieu@gmail.com](mailto:smvamberieu@gmail.com)

En complément à cette information, Mme Piperini, mandatée à l'assemblée générale de la Mission locale en septembre 2020, informe qu'en 2019, aucun jeune de la commune n'a été reçu à la Mission locale.

Elle avait alors proposé à Mme la Maire d'envisager de prendre contact avec la Mission locale pour permettre un stage de découverte sur les métiers de la commune.

En préalable, elle proposait de solliciter les agriculteurs et d'autres entrepreneurs de la commune pour connaître leur adhésion. La mission locale est une association soutenue par la Communauté de Communes.

**La Mission Locale** organise son action pour offrir à chaque jeune un appui personnalisé. Cette aide peut aller de la « simple » information jusqu'à l'accompagnement, pas à pas, en fonction des besoins de chacun.

Permanences sur rendez-vous en entretien individuel : 04 74 34 61 22.

Site Internet : [www.mljbpa.fr](http://www.mljbpa.fr)

#### **Horaires des permanences sur le territoire :**

- **Jujurieux** : tous les mercredis matin à la mairie – 9H à 12H00 (**sur RDV**)
- **Poncin** : les mercredis après-midi au collège de Poncin ou dans les locaux de l'accueil périscolaire – Collège 13h15 à 15h30 (**sur RDV**) et locaux périscolaires : 13H15 à 16H15 (**sur RDV**)
- **Pont d'Ain** : les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudi matin de chaque mois – 9H à 12H15 (**sur RDV**)

#### **5 – Avancement travaux de voirie de la CCRAPC.**

Travaux 2020 – 2021, la commission voirie, compétence de la CCRAPC s'est réunie le 19/01/2021. Les devis sont remis à chaque commune. Pour la commune de Challes La Montagne, les futurs travaux portent sur la route des Hameaux. La réfection de la voie complète est répartie en 3 secteurs, sur 3 ans.

Les travaux 2021, porteront sur le tronçon le plus endommagé, entre le four de Cizod et le panneau de Cizod, en direction de Sameyriat. Des caniveaux sont prévus pour solutionner les soucis d'écoulement d'eau.

#### **6 – Question sur l'éclairage**

L'éclairage de la STEP : Une information est parvenue en mairie comme quoi la STEP avait été éclairée toute la nuit.

Le fonctionnement de l'horloge est à revoir par l'entreprise Syntea.

Éclairage extérieur de la mairie : le réglage de l'orientation des spots sera revu.

Salle des fêtes : le fonctionnement de l'horloge et l'accès au coffret électrique sont à vérifier.

Éclairage la nuit : l'extinction de l'éclairage public la nuit, sera mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h12

Le Maire,  
Marie Christine CUTURIER

